

CONDITIONS GENERALES AKS BV

1. Dispositions générales

- 1.1 Nonobstant l'application d'éventuelles conditions spéciales qui sont reprises dans un contrat écrit distinct, les présentes conditions générales (ci-après "CG") s'appliquent à chaque offre, devis, confirmation d'offre, bon de commande, livraison ou contrat entre AKS BV, ayant son siège social à Steenweg 9 bte. 1, 3540 Herk-de-Stad (Belgique), portant le numéro 0757.843.776 à la BCE (ci-après "AKS") et son client. En cas de contradiction entre ces CG et un contrat écrit distinct, les dispositions du contrat écrit prévaudront.
- 1.2 Le texte de ces CG est mis à la disposition du client avant la conclusion du contrat. Ces CG sont présumées acceptées entièrement et irrévocablement par le client, après en avoir pris connaissance, par le seul fait du placement de sa commande ou de son ordre soit verbalement soit par écrit. L'acceptation des présentes CG implique que le client renonce entièrement à ses propres conditions générales (d'achat), de sorte que celles-ci ne soient pas applicables à AKS. Après acceptation, les présentes CG s'appliquent également aux transactions futures.
- 1.3 Le client peut être soit une entreprise, soit un consommateur. Au sens des présentes CG, le client est qualifié de consommateur s'il agit en tant que personne physique à des fins non liées à son activité professionnelle ou commerciale. En principe, toutes les dispositions des présentes CG s'appliquent aux entreprises et aux consommateurs, sauf stipulation expresse contraire.
- 1.4 Si une disposition des présentes CG n'est pas exécutoire ou si elle est contraire à une disposition impérative, cela n'aura pas d'incidence sur la validité et le caractère exécutoire des autres dispositions des présentes CG. Dans ce cas, la disposition contraire sera remplacée par une disposition exécutoire et valable qui se rapproche le plus possible de la disposition originale.

2. Description des marchandises à livrer

Une description des marchandises à livrer est reprise dans une confirmation d'ordre séparée et/ou contrat distinct entre AKS et le client. Nonobstant ce qui est stipulé dans les présentes CG, le client reconnaît et accepte les restrictions et/ou les autres remarques éventuelles et les réserves éventuelles à propos des marchandises à livrer tels que repris dans l'offre, dans la confirmation d'ordre et/ou dans tout contrat distinct entre AKS et le client.

3. Listes de prix, offres, commandes et annulations de commande

- 3.1 Toutes les listes de prix, offres et propositions de contrat d'AKS sont sans engagement, sont données à titre de renseignements et n'engagent pas AKS. Les listes de prix peuvent être modifiées sans information préalable. Toute commande de marchandises placée par le client engage ce dernier mais n'engage AKS qu'après confirmation ou acceptation écrite.
- 3.2 Si la confirmation d'ordre d'AKS contient n'importe quel changement ou complément ou est différente de la commande originale, le contrat est réputé avoir été conclu, sous réserve de l'accord du client, qui peut être tacite.
- 3.3 Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et ne sont dès lors pas de rigueur. Sauf convention explicite et écrite contraire, le retard dans la livraison ne peut donner lieu à une amende, indemnité ou annulation de la commande.
- 3.4 Si le client, après la commande initiale, souhaite y apporter des modifications, celles-ci ne pourront être réalisées que si (i) AKS marque son accord; et (ii) que le client accepte que AKS puisse facturer intégralement au client toutes les adaptations de prix et les frais que les modifications engendreraient.
- 3.5 Pour les entreprises: toute annulation (partielle) d'une commande doit avoir lieu par écrit et n'est valable que si elle est acceptée par écrit par AKS. En cas d'annulation (partielle) acceptée par AKS, le client sera toujours redevable à AKS, sans mise en demeure ni intervention judiciaire, d'une indemnité forfaitaire de 20% du prix total de la commande annulée, sans préjudice au droit d'AKS de demander une indemnisation supérieure. Si le client ne prend pas livraison des quantités commandées, on considère ceci comme une annulation partielle.

4. Prix et paiement

- 4.1 La livraison des marchandises sera facturée aux prix et conditions mentionnés dans l'offre, dans la confirmation d'ordre et/ou dans le contrat. Tout taxe ou impôt payable ou à payer sur les prix d'AKS est toujours à charge du client.
- 4.2 A moins qu'il ne soit convenu explicitement autre chose, les prix mentionnés par AKS sont hors frais de transport et d'assurances, qui sont intégralement à charge du client.
- 4.3 En cas de force majeure ou d'augmentation des prix des matières premières ou des frais de transport, AKS a le droit de réviser ses prix et/ou ses conditions.
- 4.4 Sauf disposition contraire dans le contrat ou sur la facture, la facture d'AKS est payable au comptant au siège social de ce dernier au plus tard 30 jours après la date de facturation dans la devise mentionnée sur la facture. Les frais bancaires et autres frais sont à charge du client.
Pour les entreprises: la compensation par le client est explicitement exclue.
- 4.5 En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à l'échéance, le client est redevable, de plein droit et sans mise en demeure préalable, d'un intérêt de retard sur le montant payé de la facture égal à 10 % l'an, ainsi que d'un montant forfaitaire égal à 10% du montant resté payé de la facture. Les paiements effectués aux intermédiaires seront considérés comme nuls.
- 4.6 En cas de non-paiement total ou partiel d'une facture à l'échéance, toutes les autres créances sur le client qui ne sont pas encore venues à échéance deviendront, de plein droit et sans mise en demeure préalable, exigibles. Dans ce cas-là, AKS se réserve le droit de suspendre les livraisons et/ou la réalisation du contrat en cours, ceci sans mise en demeure préalable et sans indemnités, jusqu'au moment où AKS aura perçu le paiement total (y inclus les intérêts et les frais).
- 4.7 Les factures doivent être contestées par écrit endéans 7 jours calendriers après la date de la facture, faute de quoi les factures sont réputées définitivement acceptées. Le paiement partiel sans réserve est considéré comme l'acceptation de la totalité de la facture.
Pour les entreprises: la contestation ne suspend cependant pas l'obligation de paiement dans le chef du client.
Si AKS a des doutes à un moment donné à propos de la solvabilité du client, AKS se réserve explicitement le droit d'exiger, pour les livraisons encore à effectuer, le paiement préalable ou bien d'exiger d'autres garanties.
- 4.9 Sauf application d'une disposition impérative légale contraire, tous les frais extrajudiciaires (p.e. frais d'encaissements) et judiciaires (frais de citation et honoraires), qu'AKS doit dépenser afin d'obliger le client à respecter ses obligations (à temps), sont à charge du client.
- 4.10 Les marchandises livrées par AKS restent la propriété d'AKS jusqu'au paiement intégral de la facture, y compris les frais, les intérêts et l'indemnité, ainsi que tout autre montant en souffrance. Si le client est en retard de paiement, AKS peut exiger la restitution des marchandises. Le retour des marchandises n'équivaut pas à la résiliation du contrat.

5. Livraison

- 5.1 Le mode de livraison standard est FCA WORKS Troisdorf (Allemagne) ou FCA WORKS Herk-De-Stad (Belgique). Le lieu exact d'enlèvement sera indiqué dans une confirmation de commande séparée et/ou un contrat entre AKS et le client.
- 5.2 Si les marchandises sont expédiées au client à sa demande, le transport se fait aux frais et aux risques du client. Cette disposition s'applique également à tout retour.
- 5.3 Le client est tenu d'accepter les marchandises dès qu'il est informé qu'elles sont prêtes à être enlevées ou expédiées. Si le client ne prend pas livraison des marchandises, AKS se réserve le droit de facturer des frais de stockage. Les autres conséquences résultant de la négligence du client ne sont pas affectées.

6. Garantie, contrôle et plaintes

- 6.1 AKS garantit que la marchandise est conforme au contrat, aux spécifications indiquées dans l'offre et aux dispositions légales et/ou aux réglementations gouvernementales en vigueur à la date de la conclusion du contrat.
Pour les entreprises: sauf accord écrit contraire, le client ne bénéficie d'aucune garantie sur les marchandises.
Pour les consommateurs: le client bénéficie d'une garantie légale de deux ans, à compter de l'enlèvement ou de la livraison, conformément à l'article 1649quater du Code civil. Le client qui constate un défaut et souhaite faire appel à la garantie légale, doit signaler ce défaut dans un délai de deux mois à compter de la date à laquelle le défaut est constaté par le client, par courrier électronique à info.aksbv@aks.de, sous peine de déchéance. La garantie légale ne couvre qu'un défaut de conformité existant déjà au moment de la livraison de la marchandise et n'est jamais applicable aux défauts causés par l'usure normale, les accidents, les négligences, les chutes, l'utilisation de la marchandise contraire à l'usage pour lequel elle a été conçue, le non-respect du mode d'emploi ou du manuel, les modifications ou altérations de la marchandise, l'usage intensif, le mauvais entretien ou toute autre utilisation anormale ou incorrecte.
- 6.2 Le client s'oblige à examiner les marchandises livrées au moment de la livraison et à vérifier si la qualité correspond à ce qui a été convenu. En acceptant la livraison des marchandises commandées, le client confirme que les marchandises ont été livrées conformément au contrat.
- 6.3 D'éventuels défauts apparents doivent être signalés, par écrit, au plus tard endéans les 7 jours après la livraison, à AKS. Après l'expiration de ce délai, les marchandises sont considérées comme étant acceptées de sorte qu'une contestation après ladite date soit considérée comme irrecevable. L'acceptation de la livraison couvre tous les défauts apparents à savoir les défauts que le client aurait pu déceler au moment de la livraison ou dans les 7 jours de la réception par un contrôle attentif et sérieux.
- 6.4 Sauf dispositions légales impératives contraires, la garantie d'AKS se limite à remplacer les marchandises présentant un défaut reconnu par des marchandises identiques ou au moins équivalentes ou à les réparer gratuitement, à la discrétion d'AKS. L'application de la garantie ne donne en aucun cas lieu à une quelconque indemnisation.
- 6.5 La garantie accordée s'éteint en cas d'utilisation anormale par le client.

7. Responsabilité

- 7.1 Si AKS (y compris ses employés) est responsable à l'encontre du client de quelque chef que cela soit, cette responsabilité est limitée à ce qui est stipulé dans la présente disposition. AKS est seulement responsable pour des dommages si et dans la mesure où ces dommages sont causés par sa faute grave ou intentionnelle ou par son escroquerie ou celle de ses mandataires. AKS n'est pas responsable pour d'autres fautes. Toutefois, cette limitation ne s'applique pas en cas de décès ou de blessure corporelle du client résultant d'un acte ou d'une omission d'AKS.
- 7.2 Au cas où la responsabilité d'AKS est retenue pour un dommage quelconque, alors la responsabilité d'AKS est limitée au montant de la facture en question, et en tout cas, la responsabilité est limitée à la partie de la commande sur laquelle la responsabilité a trait.
- 7.3 AKS est uniquement responsable pour le dommage direct; AKS n'est jamais responsable pour le dommage indirect y compris, mais pas limitativement, le dommage par répercussion, la diminution du chiffre d'affaires ou de vente, le manque à gagner, les économies perdues ou le caractère invendable des marchandises et le dommage aux tiers.
- 7.4 Le client garantit AKS pour d'éventuelles actions émanant de tiers, qui subissent un dommage en rapport avec l'exécution du contrat et dont la cause n'est pas imputable à AKS.
- 7.5 En cas de force majeure, AKS n'est pas responsable envers le client et n'est pas tenu de lui verser une quelconque indemnité. Les obligations contractuelles d'AKS sont suspendues jusqu'à ce que le cas de force majeure cesse d'exister. Si le cas de force majeure se poursuit pendant 30 jours ou plus, AKS et le client ont le droit de résilier le contrat sans indemnité. Est considérée comme force majeure toute circonstance qui entraverait les performances d'AKS et sur laquelle l'entreprise n'a aucun contrôle.
- 7.6 Toutes les marchandises seront transportées, livrées et gardées au risque du client, indépendamment du moyen de transport.

8. Propriété intellectuelle

- 8.1 Tous les droits de propriété intellectuelle liés aux marchandises livrées par AKS, notamment mais non exclusivement les droits d'auteur, les marques et les dessins, appartiennent exclusivement à AKS, même après la fin du contrat.
- 8.2 En cas d'atteinte aux droits de propriété intellectuelle d'AKS, le client est tenu de verser une indemnité forfaitaire de 10.000 EUR par infraction, sans préjudice du droit de prouver et de réclamer des dommages et intérêts plus élevés.

9. Traitement des données à caractère personnel

Dans la mesure où des données personnelles sont traitées dans le cadre de l'exécution du contrat, AKS s'engage à utiliser les données personnelles de manière discrète et à protéger leur caractère confidentiel et privé. Tout cela conformément au Règlement général sur la protection des données (RGPD), à la loi du 30 juillet 2018 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et aux autres réglementations légales pertinentes en vigueur.

10. Résiliation

- 10.1 A tout instant, AKS pourra résilier le contrat avec le client, avec effet immédiat, sans décision judiciaire, sans mise en demeure préalable et sans paiement d'une indemnité quelconque dans les cas suivants: (i) si le client, malgré une mise en demeure écrite, observant un délai d'au moins 7 jours calendriers, manque à l'une ou plusieurs de ses obligations contractuelles (non-respect des délais ou exécution incorrecte) (en particulier, l'absence de paiement des factures); (ii) en cas de cessation de paiement ou de la faillite du client, de la demande de faillite ou d'un règlement dans le cadre de la Loi sur la Continuité des Entreprises du 31 janvier 2009; (iii) en cas de liquidation ou d'arrêt des activités par le client; (iv) si le client refuse d'effectuer un paiement préalablement ou bien refuse de constituer d'autres sûretés à la demande d'AKS; ou (v) si AKS a de bonnes raisons de douter du respect par le Client de ses obligations vis-à-vis d'AKS.
- 10.2 En cas de résiliation, toutes les créances d'AKS envers le client deviennent immédiatement exigibles.
- 10.3 Pour les entreprises: en cas de résiliation, AKS a droit à une indemnité de 20% du montant de la facture pour les frais, les intérêts, la perte de bénéfices et le dommage qu'elle aura subi, sans préjudice du droit d'AKS de réclamer une indemnité pour tout dommage supérieur.
Pour les consommateurs: en cas de résiliation, AKS se réserve le droit de réclamer une indemnisation pour tous les frais et dommages encourus.
- 10.4 Pour les consommateurs: le client a le droit de résilier le contrat à tout moment après une mise en demeure préalable dans les cas suivants: (i) si, dans le cadre de l'obligation de garantie, AKS ne remplit pas son engagement de réparer ou de remplacer la marchandise ou ne le fait pas dans un délai raisonnable, ou (ii) si AKS n'a pas livré la marchandise au client dans un délai raisonnable après réception du paiement.

11. Droit applicable et tribunal compétent

- 11.1 Tous les contrats auxquels les présentes CG sont d'application sont uniquement régis par le droit belge, à l'exclusion de la Convention de Vienne sur les ventes (CISG).
- 11.2 Tous les litiges entre les parties relatifs aux contrats qui sont soumis aux présentes CG, seront de la compétence exclusive des tribunaux de Hasselt.